

Grenoble, le 21 mai 2010

**STÉPHANE GEMMANI**  
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ  
ACCESSIBILITÉ  
PRÉVENTION ET PRECONISATION SOCIALE

Affaire suivie par : Linda YACOUB  
☎ : 04.76.76.38.51

**Monsieur Marc BAIETTO**  
**Président**  
**Grenoble-Alpes Métropole**  
3 rue Malakoff  
38031 Grenoble Cedex 01

Monsieur le Président,

Ironie du calendrier, ce mercredi 19 mai, à l'occasion de ses 30 ans, le GART a souhaité m'inviter à une journée consacrée à la thématique de l'accessibilité comme vecteur d'aménagement durable et de développement durable.

Ce colloque visait à **mutualiser les bonnes pratiques** et à comprendre les enjeux que ce choix de société offrait au débat.

Je représentais certes la ville de Grenoble, mais je me suis exprimé avant tout comme un représentant de l'intercommunalité, en ayant pour objectif de montrer combien l'accessibilité relevait pleinement de la problématique du développement durable, mais surtout, qu'elle dépassait très largement les frontières d'une commune comme Grenoble, car le soutien de cette intercommunalité permettait d'assurer la continuité de la chaîne des déplacements sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

Dans un contexte de décentralisation, la mise en œuvre d'une politique transversale comme celle de l'accessibilité **oblige l'ensemble des acteurs à s'associer**, se coordonner et à mutualiser leurs moyens.

Les échanges ont porté sur la mutualisation des bonnes pratiques en la matière et l'approfondissement des enjeux de cette thématique sociétale :

- Quels sont les outils et les méthodes à développer pour répondre aux enjeux de l'accessibilité ?
- Quelle gouvernance pour maîtriser la continuité de la chaîne des déplacements ?

Si les collectivités sont les principaux investisseurs publics dans ces domaines, le contexte économique nous oblige à développer de nouvelles façons de faire pour maîtriser les dépenses publiques et atteindre un meilleur rapport coût/efficacité dans l'élaboration de la chaîne des déplacements et à répondre aux enjeux sociétaux.

Et j'apprends, que suite au vote du budget 2010 de la Métro, les actions du contrat de déplacements en faveur des modes de déplacements doux et de l'accessibilité ne vont pas être reconduites.

Cela signifierait pour notre ville, qu'il n'y aurait pas d'aide sur les zones 30, l'accessibilité, la sécurité routière, les véhicules propres... pour les projets 2010. Et quid pour l'année 2011 ?

Pour l'accessibilité et les zones 30, le budget annuel de la ville de Grenoble est de 840 k€ répartis en dépenses nettes, part Ville : 500 k€ et aide de la Métro: 340 k€.

Vous comprendrez, Monsieur le Président, le sens de mon interpellation.

On ne peut avoir un discours politique partagé par nous tous, en faveur de l'accessibilité, et du développement durable, et les sacrifier intégralement sur l'autel de nos contraintes budgétaires.

Faut-il rappeler que l'intégration des personnes handicapées dans la cité constitue une opportunité pour développer cette cohésion sociale, cette égalité des chances et la citoyenneté dans les territoires.

Face à l'évolution démographique, face au recul de l'âge de départ à la retraite mais aussi face à l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières : **relier le thème de l'accessibilité pour tous au pilier social du développement durable revêt toute son importance.**

Rendre accessible la ville, c'est aussi favoriser la mobilité, la communication et le développement économique.

Au nom de toute une population qui ne comprendrait, ni ne supporterait cette résolution radicale; où dans ces temps de crise, certains vivent des doubles peines économiques et individuelles; je vous demande de bien vouloir m'accorder un entretien afin de voir comment nous pourrions réviser cette décision.

Je me tiens à votre disposition pour en discuter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Stéphane GEMMANI**  
Conseiller communautaire suppléant

Copie à l'ensemble des élus communautaires.